



HB 1509

Genève, le 20 Juin 2013

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération

**Destinataire principal : Cab/SG/DG8.3/DG8.1**

**Objet :** Consultations sur l'Initiative Suisse/CICR sur le renforcement du respect du Droit International Humanitaire.

J'ai l'honneur de vous informer qu'une réunion s'est tenue à Genève, les 17 et 18 courant, à l'initiative de la Suisse et du CICR, pour discuter des moyens de renforcer le respect du droit international humanitaire. Cette initiative se réfère à la résolution N°1 de la 31ème Conférence internationale du CICR et de la Fédération Internationale du Croissant Rouge, tenue en décembre 2011, qui avait souligné le besoin de "renforcer et garantir l'effectivité des mécanismes de respect du DIH"

La réunion a été ouverte par le MAE Suisse, M. Didier Bukhalter et le Président du CICR, M. Peter Maurer, qui ont mis l'accent dans leur allocution d'ouverture, sur l'importance de renforcer les mécanismes de respect du droit international humanitaire, jugés inadéquats, au moment où la nature des conflits change et les foyers de tension augmentent.

Ils ont particulièrement souligné l'urgence de renforcer la cadence des réunions internationales sur le droit international humanitaire. A cet égard, ils ont plaidé pour la création d'une réunion d'Etats qui se tiendrait régulièrement pour discuter des nouveaux défis au droit international humanitaire dans le monde. La traditionnelle réunion quadri-annuelle du CICR/FICR ne constituerait plus une structure adéquate permettant un suivi soutenu et régulier des questions liées au respect du DIH.

Les débats ont focalisé sur les aspects de réforme suivants :

- l'importance de discuter des lacunes constatées dans l'effectivité des mécanismes de respect du DIH et les moyens de les combler.
- la question de l'application du DIH aux conflits non internationaux, au-delà des conflits internationaux classiques, concernés par les Conventions de Genève de 1949.
- l'importance de revoir le rôle de la Commission internationale humanitaire d'établissements des faits, basée à Berne, qui n'a jamais été activée, depuis sa création en 1991, en vertu du protocole Additionnel I, de la Convention de Genève de 1949.
- la question de la création d'une Réunion d'Etats annuelle sur le droit international humanitaire.
- la question de la participation des acteurs non étatiques et des ONG à cette réunion.

La discussion a été globalement légaliste et tactique. Plusieurs délégations -Inde-Pakistan-Bangladesh-Russie-Chine-pays latino-américains- ont délibérément fait profil bas lors des discussions, se contentant, de temps à autre, de poser des questions sur les principes, la portée, la finalité et les implications juridiques et opérationnelles de ce processus. Ils ont appelé à la prudence et la non-précipitation dans la discussion au sujet de la réforme de l'architecture internationale du DIH.

D'autres pays, notamment occidentaux, tels que la Suisse, Monaco, Liechtenstein, Royaume Uni, Allemagne et Irlande, ont ouvertement soutenu ce processus et plaidé pour une réforme conséquente des mécanismes de respect des règles du DIH.

Au terme de la réunion, les co-présidents, suisse et du CICR, ont fait un résumé oral des discussions, insistant sur la préoccupation au sujet du manque de respect du DIH, l'inadéquation des mécanismes existants et le besoin d'instauration un dialogue régulier et structurel entre les Etats, à travers la création d'une Réunion d'Etats.

Les co-président ont, également, relevé les quatre aspects suivants, devant faire l'objet de réflexion et de proposition, en prévision de la prochaine Consultation, qui se tiendra en novembre 2013:

- Comment est-ce qu'on peut améliorer les mécanismes existants et les rendre plus focalisés en matière de reporting et de sélection des thématiques prioritaires liées au respect du DIH.

- Comment peut-on avancer sur la question du "fact finding", sur la base de recherche plus avancées sur ses aspects juridiques et politiques. (le rôle de la Commission Internationale humanitaire d'établissements des faits devrait être réévalué à l'aune de ce processus de réforme)

- Comment peut-on progresser en termes de propositions pour améliorer la structure et l'organisation de l'actuelle architecture du DIH.

En prévision la prochaine consultation entre les Etats, prévue en novembre 2013, la Suisse et le CICR ont promis de proposer des pistes de réflexion sur ces questions.

Très haute considération

Le Chargé d'Affaires a.i

Hassane BOUKILI

